

PHOTOS MICHEL GUILLON / L'ÉPAULETTE



Lors de l'AG du 6 février 2016, de gauche à droite, le général (2s) Marc Delaunay, le général (2s) Bertrand-Louis Pflimlin, à la tribune avec le président national le GCA (2s) Hervé Giaume, présentant la *Résolution n°4* devant les membres de l'assemblée générale.



## ACTE DE NAISSANCE et premières activités

### Statuts de l'Association des Professionnels de la Défense (APRODEF).

Le 5 février 2016 à 16 heures 30, les fondateurs de l'association Professionnelle Nationale de Militaires (APNM) APRODEF se sont réunis en assemblée générale constitutive dans les locaux de l'association mutualiste L'Épaulette sise au Fort neuf de Vincennes, Cours des Maréchaux à 75614 Paris cedex 12.

Sont présents :

- > MOSELE Jean-Marie, résidant 19 avenue Carnot à 52000 Chaumont ;
- > BOUTERIGE Alain, résidant 46 rue du Mont Avril à 71390 Saint Désert ;
- > LABOUREL Rudy, résidant 44 quai Blanqui à 94140 Alfortville ;
- > DAMBLANC Philippe, résidant 154 B rue de la Poudrette à 69100 Villeurbanne ;
- > BUSCH Wilhelm, résidant 140 avenue Gambetta à 75020 Paris.

L'assemblée générale désigne Jean-Marie MOSELE en qualité de président de séance et Alain BOUTERIGE en qualité de secrétaire de séance.

**1ère délibération :** L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2ème délibération :** L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil :

- MOSELE Jean-Marie, résidant 19, avenue Carnot à 52000 Chaumont, militaire ;
- BOUTERIGE Alain, résidant 46, rue du Mont Avril à 71390 Saint Désert, militaire ;

- LABOUREL Rudy, résidant 44, quai Blanqui à 94140 Alfortville, militaire ;
- DAMBLANC Philippe, résidant 154 B, rue de la Poudrette à 69100 Villeurbanne, militaire ;
- BUSCH Wilhelm, résidant 140, avenue Gambetta à 75020 Paris, militaire.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le « 01/03/2017 ».

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

Les statuts ont été déposés en préfecture de Paris le 2 mars 2016.

Le numéro d'APRODEF au répertoire national des associations (RNA) est : W751233327

La déclaration a été publiée au JO du 26 mars 2016 - Annonce n° 1495 - page 90 - Créations Associations. ...



# APRODEF n°1 juin 2016

Périodique de l'association des professionnels de la défense

## ... Adhésion

Afin de permettre aux personnels militaires des armées et des services interarmées de pouvoir être représentés dans une APNM, L'Épaulette a pris, lors de son assemblée générale du 6 février 2016, la décision de soutenir activement la création d'une association de ce type : APRODEF. Son siège se situe dans les locaux de L'Épaulette qui en assure le soutien administratif et financier pendant l'année de fonctionnement demandée avant de pouvoir être éligible à sa reconnaissance par le MinDef et ainsi à pouvoir entrer au CSFM.

L'Épaulette a signé une convention avec APRODEF le 6 février 2016.

Deux formes d'adhésion sont possibles :

1. Le candidat fait partie d'une association qui a passé une convention avec APRODEF. Il doit faire acte de volontariat auprès de son association qui sera alors amenée à transférer le montant réduit de la cotisation à APRODEF (3 €/an) à partir de la cotisation annuelle à son association. Ainsi il n'a rien à payer.
2. Le candidat est isolé. Il s'adresse au siège d'APRODEF pour s'inscrire et il règle directement le montant de la cotisation à APRODEF (5 €/an).

## Activités relatives au recrutement

Les premières activités d'APRODEF visent à recruter les effectifs nécessaires à la représentativité exigée par la loi. C'est-à-dire 1800 personnels, tous grades confondus, d'au moins 3 armées et 2 services interarmées.

Dans ce but, le président de L'Épaulette a rencontré le président de l'UNCRSEA, le directeur central du Service des essences des armées et son adjoint, l'adjoint au directeur du Service de santé des armées et le directeur central du Service du Commissariat des armées.

Suite à ces entretiens, l'UNCRSEA a signé une convention avec APRODEF. Le SEA, le SSA et le SCA sont disposés à autoriser les représentants d'APRODEF et de L'Épaulette à informer leurs personnels sur cette APNM. En plus de ces rendez-vous avec les têtes de chaînes, L'Épaulette a mobilisé son réseau de présidents de groupement et de correspondants. Une présentation sous forme de diapositives (ppt) a été adressée à tous, à l'issue de la réunion des présidents et correspondants du 23 mai, accompagnée d'une fiche d'explications et d'éléments de langage.

Parallèlement, les présidents des promotions de l'EMIA ont reçu les mêmes éléments, de façon que les plus anciens soient tenus informés et que les autres, encore en activité, puissent relayer l'information et participer au recrutement des membres d'APRODEF.

Présidents de groupement, correspondants et membres des promotions sont sollicités pour diffuser l'information et recruter, notamment par le biais des amicales. Il semble en effet que ce soit l'approche la plus simple à met-

tre en œuvre, en attendant les directives du commandement. Ces amicales représentent tous les grades, elles pourraient signer la convention APRODEF.

## Activités fondamentales

Les activités fondamentales d'APRODEF concernent la condition militaire. Il est donc important de recruter au sein du bureau, des militaires d'active, traitant de ce domaine, soit qu'il s'agisse de leur domaine de compétence, soit qu'ils aient été présidents de catégorie, soit qu'ils aient été membres d'un CFM. Il leur est demandé de se rapprocher d'APRODEF.

La revue réserve depuis plus d'un an, quelques pages aux APNM. Ces pages sont devenues celles d'APRODEF et le seront tant que durera la phase de reconnaissance.

À ce titre, nous publierons des informations ou réflexions relatives à la condition militaire selon trois registres correspondant aux dossiers qu'APRODEF préparera et défendra :

- les conditions de travail (confort et installations d'instruction et d'entraînement des quartiers ou bases, préparation des examens, reconversion...)
- les émoluments (soldes, décorations, indemnités...)
- l'environnement du métier (logement, familles, scolarité, travail des conjoints, soutien aux blessés...)

Pour ce numéro 1, nous présentons des réflexions sur ce que pourrait apporter une APNM aux militaires, en complément de ce que les organismes et bureaux compétents en matière de condition militaire, traitent en permanence. Le chapeau « condition militaire » pourrait se décliner en trois rubriques : les conditions de travail, les émoluments et l'environnement (la reconversion pouvant y être rattachée). À titre d'exemple, nous parlerons du « temps de travail » reprendrons des informations officielles sur les émoluments (logiciel destiné à remplacer Louvois par exemple) et sur l'environnement (guide du soldat blessé).

## Les conditions de travail

### Le temps de travail

Les militaires qui exécutent l'opération SENTINELLE, comme VIGIPIRATE, sont en mission opérationnelle sur le territoire. C'est une tâche momentanée, il est alors compréhensible que le logement soit spartiate et le temps de travail calqué sur celui des opérations.

Les policiers n'agissent pas dans le même cadre, car pour eux, la mission de sécurité de la population est permanente. La Gendarmerie, surtout depuis qu'elle a intégré le ministère de l'Intérieur, compare naturellement son régime d'emploi avec celui des policiers.

Le temps de travail apparaît alors comme un sujet de la condition militaire à traiter au sein des APNM de la gen-



darmerie. (Discussion informelle du rédacteur avec un gendarme lors d'une cérémonie sous l'Arc de Triomphe). Les événements se succédant, les impératifs de sécurité de l'Euro 2016 vont nécessiter l'engagement de très nombreuses forces de police. Il ne faudrait pas que les missions militaires soient ensuite prolongées pour permettre aux Forces de police de récupérer le temps de travail excessif qui leur est imposé. Cette dérive, souvent dénoncée par les autorités militaires, aurait-elle plus de chance d'être entendue si une APNM l'évaluait ?

## Les émoluments

### La solde

Le chantier « Source Solde » progresse bien. Il a été livré en mars et sera testé jusqu'à l'été pour être qualifié. Il devrait entrer en service dans la Marine au second trimestre 2017, en 2018 pour l'armée de Terre et en 2019 pour l'armée de l'Air.

Le dispositif de correction des anomalies de Louvois devrait donc rester en place jusqu'en 2019. Actuellement, le nombre de soldes erronées est de 2%, soit environ 4000 soldes chaque mois.

Source MINDEF/ DRHMD.

## L'environnement du métier Guide du militaire blessé.

Publié en décembre 2015, ce guide de 40 pages est téléchargeable sur le site de la Défense.

Même si chaque acteur porte une attention constante à nos blessés militaires, il manquait un document accessible, regroupant « l'offre d'accompagnement que l'institution propose aux militaires blessés au service de la Nation. Elle est complétée par l'offre de service des mutuelles, des assurances, et aussi des associations œuvrant au profit des militaires blessés et de leurs familles » (« Guide du parcours du militaire blessé » - préambule).

C'est chose faite avec ce guide qui, en une quarantaine de pages, détaille le parcours qui attend le militaire blessé depuis sa prise en charge sur le terrain jusqu'à sa réinsertion.



## > N'hésitez pas à distribuer le bulletin d'adhésion ci-joint Bulletin d'adhésion APRODEF

Association des PROfessionnels de la DEFense - RNA : W751233327 -  
Décision du 23 février 2016  
Adresse postale : APRODEF / L'Épaulette - Case 115  
Fort Neuf de Vincennes Cours des Maréchaux - 75614 Paris CEDEX 12



Nom : .....  
Prénom : .....  
Date et lieu de naissance : .....  
Adresse postale : .....  
.....  
Code postal : .....  
Ville : .....  
Tel / port : .....  
Courriel : .....

Position militaire<sup>1</sup> : Active / disponibilité / réserve opérationnelle  
Statut<sup>1</sup> : Officier / sous-officier / militaire du rang :  
Origine d'armée / service<sup>2</sup> : Terre  - Air  - Marine  - Gendarmerie  - DGA  - SSA  - SEA  - SCA  - SID   
Déclare adhérer à l'APRODEF en tant que : .....  
Cotisation annuelle :  
 membre isolé : 5€  
 membre de l'association/amicale<sup>3</sup> : 3€ (réversé par l'association / amicale).

À ..... , le..... Signature : .....

1. Rayez les mentions inutiles. - 2. Cochez la case. - 3. Bulletin à adresser avec un chèque de règlement à l'APRODEF à l'adresse ci-dessus indiquée. - 4. indiquez le nom de l'association/amicale ayant signé une convention avec l'APRODEF.



# APRODEF n°1 juin 2016

Périodique de l'association des professionnels de la défense

- ... L'objectif est clair : aider tout blessé - dans sa chair ou son âme - à réussir sa réinsertion, sur le plan personnel comme professionnel, en fonction de ses choix et de son aptitude médicale. Les trois grandes parties de ce document - démarches ; droits ; aides complémentaires - complétées par des annexes (principaux acteurs ; terminologie ; abréviations...) permettent aux blessés et aux familles de se situer dans leur parcours « construit sur un modèle identique au sein de chaque armée, tout en étant personnalisé afin de répondre au mieux aux besoins propres de chacun, dans le domaine médical, social, administratif, professionnel ou sportif ».
- En signant l'éditorial de ce « Guide du parcours du blessé militaire », le ministre de la Défense rappelle que « La Nation est pleinement consciente des sacrifices consentis par celles et ceux qui se sont engagés pour la défendre. C'est pourquoi elle se reconnaît le devoir d'accompagner ceux d'entre eux qui ont été blessés, tout au long de leur parcours ». Ce guide qui sera amené à évoluer est une nouvelle preuve - même modeste - de l'engagement continu de l'institution auprès de ses blessés et de leurs familles.

*Droits : Ministère de la Défense.*

## POINT SUR LES APNM

Le Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) n'a pas souhaité, lors de sa 96<sup>e</sup> session le 18 mars, rendre un avis définitif sur le projet de décret sur les Associations professionnelles nationales de militaires (APNM).

L'instance, qui chapeaute les conseils de la fonction militaire des armées, des services et de la gendarmerie, a estimé que l'absence de version consolidée du projet de décret « empêchait une étude sereine » du texte.

Le 17 mai, la DRHMD a reçu les APNM déclarées pour traiter de :

- la montée en puissance des APNM et de la nouvelle organisation du dialogue interne,
- la possibilité d'un nouveau projet de Compte Épargne Permissions (CEP),
- l'expression militaire et la participation à la vie citoyenne,
- la transposition à l'ensemble des militaires de dispositions concernant la gendarmerie,
- le projet concernant le parcours professionnel carrières et rémunération (PPCR),
- la transposition des dispositions de la directive européenne 2003/88/CE sur le temps de travail.

La DRH-MD organise, par ailleurs, une réunion d'information et d'échanges, le vendredi 3 juin matin à Balard. Jean-Marie Mosè, y représente APRODEF.

## Informations générales

Actuellement, les APNM sont en train de naître et ce qui s'en dit est parfois surprenant. Du fantasme au réalisme les avis divergent, et ce sera le cas tant que les décrets d'application ne seront pas parus et que le commandement n'aura pas donné les directives de communication adéquates. Au moment de la rédaction de cet article, il semble que 7 APNM ont été créées : 3 pour la gendarmerie, 2 pour la Marine, 1 pour l'armée de l'Air, 1 à vocation interarmées pour l'armée de Terre. Les services interarmées, avec lesquels L'Épaulette entretient des relations semblent vouloir se rattacher aux APNM existant, via une convention (cf convention APRODEF) ou un arrangement à élaborer.

Pour ceux que les APNM intéressent, nous conseillons la lecture des 5 derniers numéros de la revue (N° 188 et 189 : rapport Pêcheur et ses conséquences ; N° 190 : pourquoi s'engager ; N° 191 proposition de créer une APNM et de la soutenir ; N°192 table ronde sur les APNM, vote de la création d'une APNM interarmées et services : APRODEF).

## L'information dans les unités (Lcl (H) Courtois, président du groupement 57)

Après que les statuts de l'APRODEF ont été déposés, j'ai décidé de présenter cette APNM aux unités des départements dont j'ai la responsabilité.

J'ai visité une première unité. Je me suis entretenu avec le chef de corps qui m'accueillit avec chaleur et a donné son accord pour que je puisse rencontrer les président de catégories. Il m'a proposé également un créneau afin de présenter APRODEF lors d'une information cadres au mois de juin.

J'ai pu constater que, d'une part, les APNM n'étaient pas connues, et que d'autre part, personne n'était, à l'origine, demandeur. Seul le PSO en avait entendu parler et s'y était intéressé. Il a constaté que le commandement ne voulait ou ne pouvait pas communiquer, car un officier général lui a fait cette simple réponse que « c'était dans les cartons ».

Ils se sont montrés curieux et désireux d'être informés et ont montré de l'intérêt pour ce mode de concertation.

## CONCLUSION

L'information circule, plus ou moins dirigée, plus ou moins réaliste, en attendant les prises de position officielles. Comme indiqué ci-dessus, des supports d'information de L'Épaulette seront bientôt disponibles. En attendant, les présidents de groupements, les correspondants et les présidents de promotion sont invités à s'appuyer sur les informations de la revue pour répondre aux questions de leur entourage. ■